



COMMUNE DE FAOUG

Publication communale

Faoug, le 16 septembre 2024

Port communal

Le port communal de Faoug dispose de plusieurs places à l'eau dont une place réservée aux personnes en situation de handicap. Cette place spécifique peut être louée uniquement aux personnes à mobilité réduite. En cas d'intérêt pour cette place disponible dès le 1^{er} mai 2025, l'administration communale se tient à votre disposition.

Levée de la restriction d'eau potable

La Municipalité informe la population que la restriction d'eau parue dans la publication communale du 18 avril 2024 est levée. Nous vous remercions pour l'effort collectif tout au long de l'été qui a permis de maintenir une distribution d'eau suffisante à chaque ménage. Merci de continuer à veiller sur cette consommation pour le bien commun.

Cabane à livres fermée

Malgré l'avertissement transmis dans la publication communale du 22 juillet, la situation de rangement de la boîte à livres ne s'est pas améliorée. Son accès est désormais fermé au public jusqu'à nouvel avis.

Inscription de votre entreprise

Le registre communal des entreprises regroupe l'ensemble des entreprises et des commerces situés sur la commune de Faoug. Toute personne souhaitant exploiter une entreprise, un établissement ou un commerce est tenue de l'inscrire dans ce registre avant son ouverture. Les succursales, dépôts, adresses postales et locaux de vente doivent également faire l'objet d'une inscription. Pour annoncer l'inscription ou tout changement, il vous suffit de compléter et signer le formulaire disponible sur www.faug.ch/entreprises

Affichage sur le domaine public - Rappel

Selon l'art. 124 du Règlement de police de la commune de Faoug « L'affichage à l'intérieur de la localité est régi par la loi vaudoise sur les procédés de réclame et son règlement d'application. » La Commune est compétente pour délivrer les autorisations sur l'ensemble du territoire communal. Ces demandes soumises à autorisation municipale, sont à adresser à la Commune par écrit avant l'affichage concerné.

Profitez du soleil automnal sur le lac

Navigation sur les 3 lacs jusqu'au 20 octobre 2024, plus d'informations concernant les horaires sur lnm.ch

Carte journalière en vente au bureau communal

Administration communale - Horaires d'ouverture

Lundi : de 07 h 30 à 09 h 30 et de 16 h 30 à 19 h 30

Mardi : de 13 h 30 à 16 h 30

Jeudi : de 13 h 30 à 16 h 30

Mercredi et Vendredi : Fermé

